

ASSEMBLÉE NATIONALE
14 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 551

présenté par
Mme Bareigts

ARTICLE 38 BIS BC

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« des ouvrages nécessaires à la »

les mots :

« d'installations de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.